



Energie locale – Impact positif

Assemblée Générale Ordinaire

30 novembre 2022

◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

◆ **Introduction et réalisations 2022** – *Julien Moulin, Président*

◆ **Résultats 2022 et finance** – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière*

◆ **Opérations et objectifs fin 2026** – *Antoine Forcinal, Directeur Général*

◆ **FDE et ses relations actionnaires** – *Julien Moulin, Président*

◆ **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes*

◆ **VOTE DES RÉOLUTIONS**

◆ **QUESTIONS DES ACTIONNAIRES:**

◆ **CLOTURE DE SÉANCE** – *Julien Moulin, Président*



Introduction et réalisations 2022

Acquisition de Cryo Pur

- ◆ Positionnement du groupe sur le Biogaz Liquéfié (LBG) et Bio-CO2
- ◆ Entrée sur 2 nouveaux pays : la GB et la Norvège
- ◆ Inauguration de la plus grande usine commerciale de biogaz renouvelable de la Norvège

Première centrale photovoltaïque

- ◆ Construction de 15 MW, permettant d'alimenter en électricité verte l'équivalent de plus de 7 000 personnes (mise en service imminente)

Installations de 5 nouvelles cogénérations

- ◆ 3 cogénérations en Belgique, 2 en France pour atteindre 22,5 MW de capacité installée (+50%)
- ◆ Valorisation sous contrat PPA (Power Purchase Agreement) à 3 ans à des prix de l'électricité favorables

Nouvelles certifications des réserves de gaz en France et en Belgique

- ◆ 3,6 milliards de m3 en France et 358 millions de m3 en Belgique, confirmant le potentiel de développement du groupe

Première levée d'obligations vertes

- ◆ 40 M€ levés auprès d'Edmond de Rothschild Asset Management pour le développement de notre portefeuille d'énergie bas carbone

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DES NATIONS-UNIES



ENERGIE PROPRE ET
D'UN COUT ABORDABLE



Chaleur pour le réseau de
BETHUNE
Réduction de la facture
énergétique de €400/an/foyer



INDUSTRIE, INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



8 FAMILLE DE BREVETS
INTERNATIONAUX
Système innovant pour valoriser le
biogaz et le CO2 en LBG et Bio-
Co2

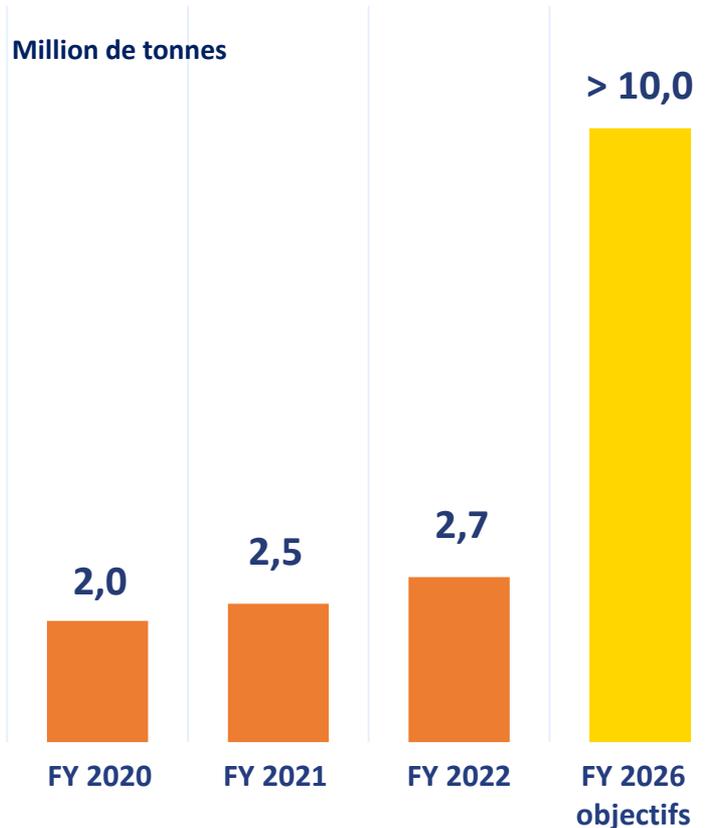


ACTION
CLIMAT



Plus de 3,5 MILLIONS TONNES d'
émissions de CO2eq évitées par
an
(dont 1,4 Millions tonnes
certifiées)*

* 1,4 Million de tonnes certifiées - Sources: 2019 certification Ineris certification mise à jour avec le Pouvoir de Réchauffement Global 82,5 (AR6 – IPCC) incluant le site de Béthune et Avion 2 (FDE extrapolation), Université Polytechnique Mons



● Emissions CO2eq évitées pendant l'année fiscale*

E: Seul producteur français à empreinte carbone négative

S: Excellent bilan social et sécurité

G: Critères de performance liés au climat ajoutés au plan d'intéressement du groupe

NOTRE PORTEFEUILLE DE SOLUTIONS ENERGETIQUES BAS CARBONE



GAZ

- Gaz de mine (AMM) – 2 sites (300 GWh)
- Gaz lorrain (CBM) - En attente de l'approbation de l'État pour l'octroi de la concession valable 20 ans
- Biogaz Liquéfié (LBG) – 2 sites non exploités (12 tonnes/jour)



ELECTRICITE

- Gaz de mine (AMM) – 6 sites (22,5 MW)
- Photovoltaïque (Solaire) – 1 site avec un démarrage de la production en décembre 2022 (15 MW)



CHALEUR

- Gaz de mine (AMM) – 1 site (3 MW)
- Solaire thermique - 1 site (2 MW)



HYDROGENE

- H2 via Pyrolyse - Membre d'un consortium belge mené par EDF
- H2 via reformage à la vapeur avec capture et stockage de CO2 – Étude de faisabilité en cours



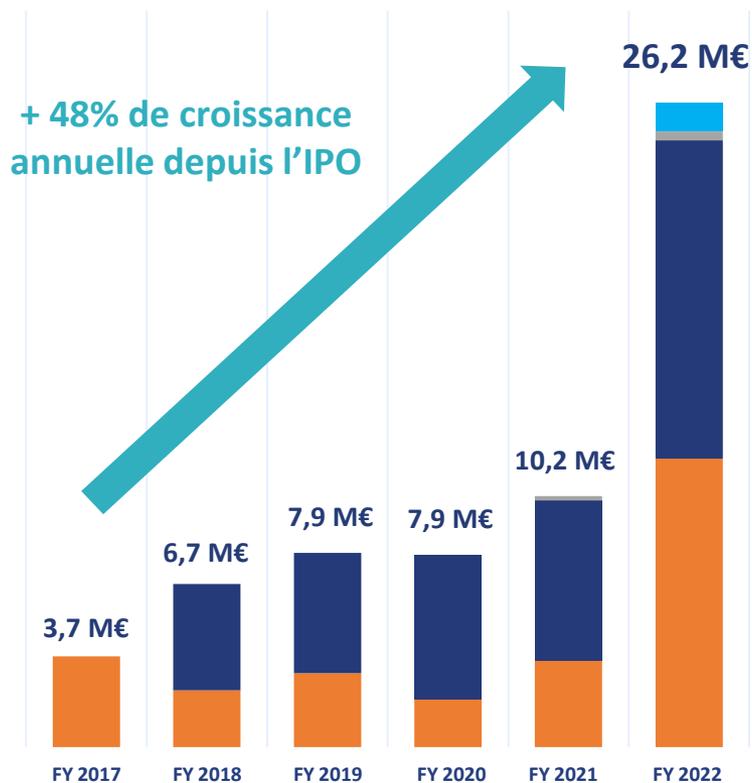
CO2

- Noir de carbone – Membre du consortium belge mené par EDF
- Stockage du carbone (CCUS) - Membre principal du programme de recherche français avec le CNRS et l'Université de Lorraine pour stocker le carbone dans les veines de charbon
- Bio-CO2 – 2 sites non exploités (15 tonnes/jour)



Résultats Annuels 2022 records

*En avance sur les objectifs
initiaux de 2022*



Chiffre d'affaires FY 2022 : **+156%**

- Augmentation significative des volumes de production sur l'ensemble des activités (+30% d'augmentation sur l'électricité, avec notamment **3 nouvelles cogénérations** à Anderlues)
- Prix de marché très favorables du gaz en France (**47 €/MWH** versus 15€/MWH en 2021) et de l'électricité en Belgique: (**195 €/MWH** versus 42€/MWH en 2021)
- Contribution de Cryo Pur pour **+1,2 M€** suite à la livraison d'équipements de LBG et Bio-CO2 en Norvège

Gas Electricité* Chaleur Cryo Pur

* Ne comprend pas les certificats verts de la production belge depuis 2019.

FORTE PROGRESSION DES INDICATEURS FINANCIERS

EBITDA

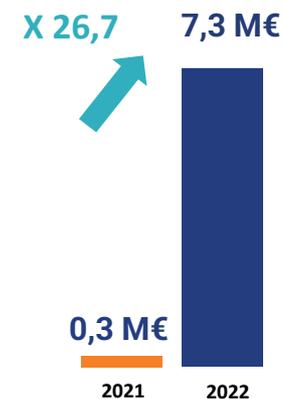


En avance sur les objectifs à fin 2022

Résultat Opérationnel

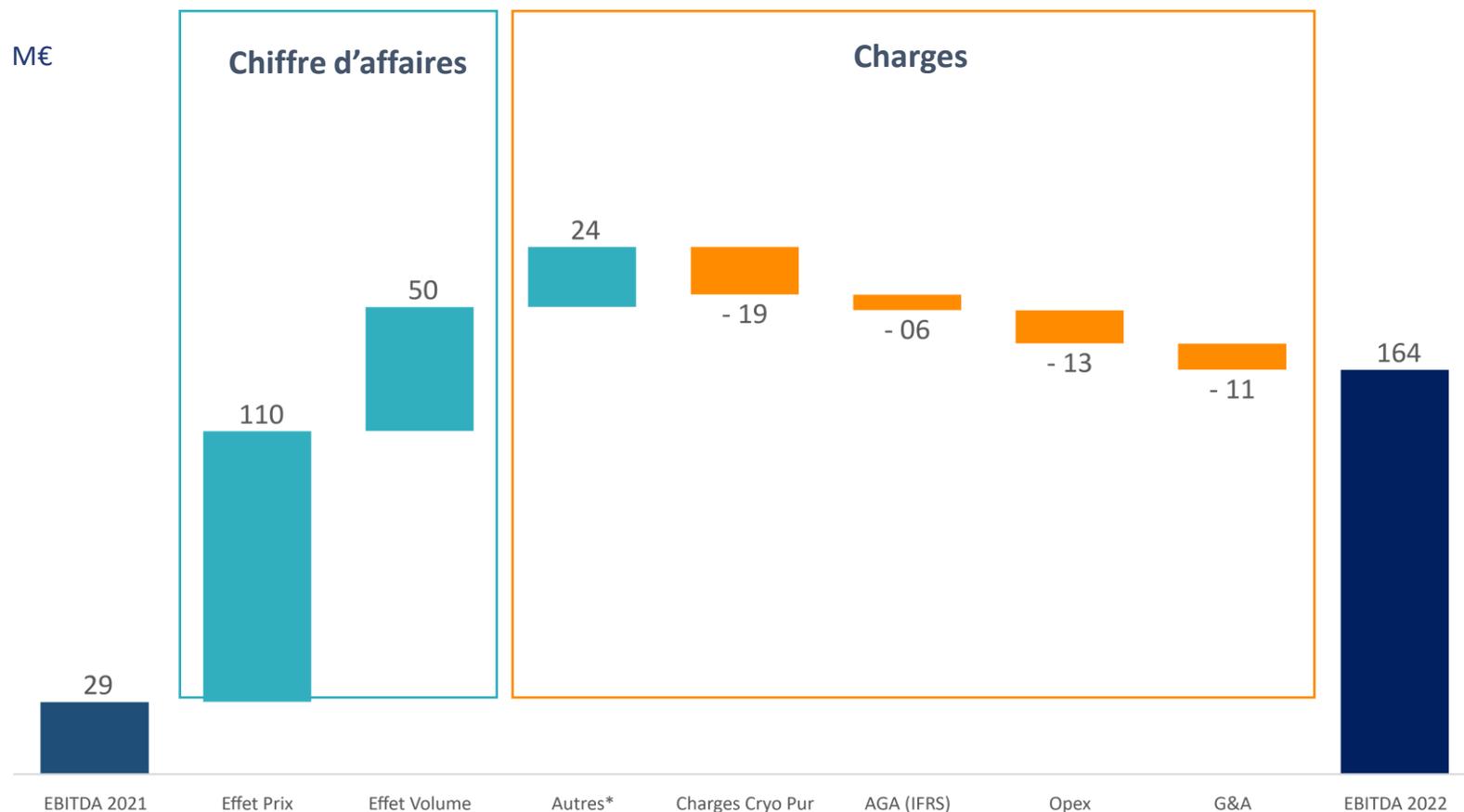


Résultat Net (part du groupe)



Confirme la solidité du modèle économique de FDE

CROISSANCE SPECTACULAIRE DE L'EBITDA



Maitrise continue des coûts dans un environnement inflationniste

SG&A normatifs de 4,4 M€ (en excluant les coûts Cryo and traitement IFRS des AGA) dans un contexte de croissance du groupe

RENTABILITÉ DU GROUPE EN FORTE HAUSSE

| En K€ | 2022 | 2021 |
|---|------------------|----------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 26 220 | 10 236 |
| Autres produits opérationnels | 461 | 711 |
| Coûts des biens et services vendus | (6 343) | (4 231) |
| Autres charges administratives et opérationnelles | (6 386) | (3 560) |
| Autres produits et charges opérationnels | 1 143 | 91 |
| Dotations nettes sur provisions | 1 269 | (324) |
| EBITDA | 16 365 | 2 924 |
| % du CA | 62 % | 29 % |
| Amortissements et dépréciations | 1 (2 110) | (1 506) |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 14 255 | 1 418 |
| % du CA | 54 % | 14 % |
| RESULTAT FINANCIER | 2 (4 569) | (1 196) |
| Impôts courants et différés | 3 (2 487) | 71 |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | 7 314 | 274 |
| % du CA | 28 % | 3 % |
| Intérêts minoritaires | 4 (115) | 19 |
| RESULTAT NET | 7 199 | 293 |

- 1 Amortissement des nouvelles cogénérations à Béthune et Anderlues 2
- 2 Mise en place de nouveaux emprunts participatif et obligataires (FalkenSun pour 2,5 M€ et Obligation Verte pour 25 M€)
- 3 Charge d'impôt de 2 M€ en France et en Belgique (après imputation des déficits reportables)
- 4 Résultat des minoritaires de Cellcius (49%), FalkenSun (25%) et Cryo Pur (4%)

STRUCTURE FINANCIÈRE RENFORCÉE

ACTIFS CAPITAUX & PASSIFS

146 M€ (+37%)

Actifs d'exploration
(Lorraine) : 46 M€

Droits miniers prouvés
(Gazonor et Gazonor
Benelux) :
24 M€

Autres immobilisations
corporelles :
29 M€

Goodwill:
6 M€

Actifs non
courants
108 M€

Capitaux
propres
63 M€

Passifs non
courants
60 M€

Actifs
courants
38 M€

Passifs
courants
23 M€

Dette financière LT:
49 M€

Dette financière CT:
7 M€

50%

Dette nette
sur capitaux
propres

Investissements

- CHPs: 5,2 M€
- 15 MW: 5,8 M€
- Cryo Pur: 2,5 M€

13,6 M€

Dette totale: 56 M€

Dette nette: 32 M€

Emission d'emprunts sur FY 2022 (+31 M€)

Financement participatif Falkensun :

2,5 M€ 2 ans à 4,75 %/an

Green bond :

25 M€ 7 ans à 6 %/an (5,5% quand EBITDA > 15 M€)

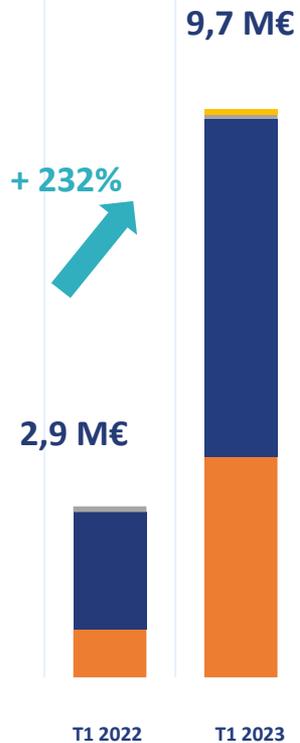
ING Anderlues 2 :

3,6 M€ 8 ans à 1,6 %/an

24 M€

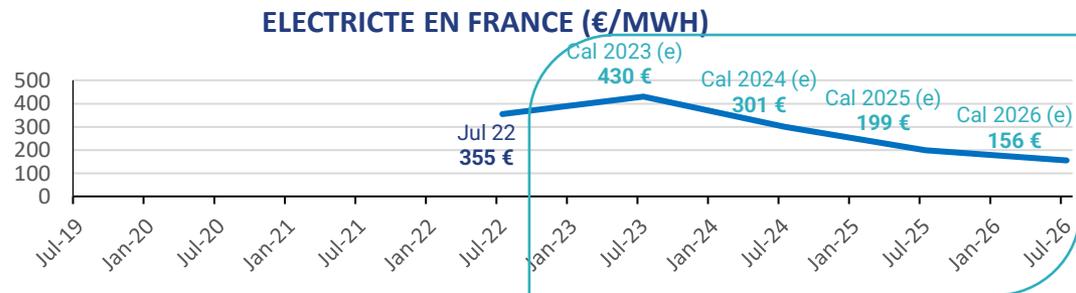
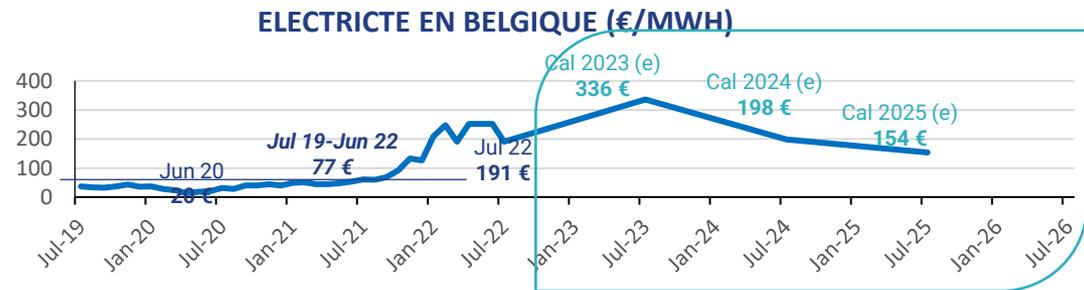
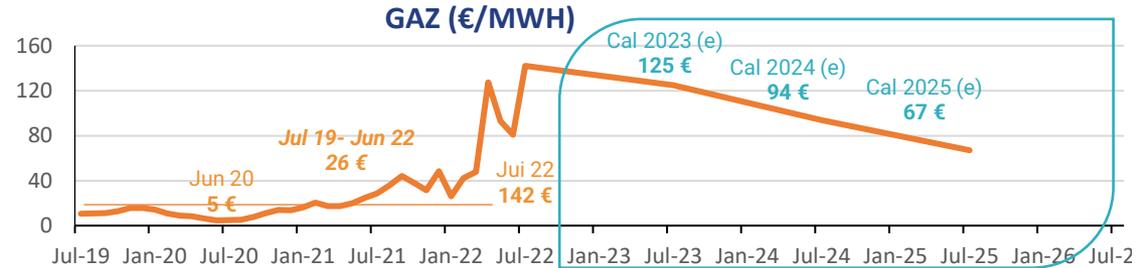
Trésorerie

CHIFFRE D'AFFAIRES T1 2022: CONFIRMATION DE LA CROISSANCE



● Gas ● Electricité* ● Chaleur ● Cryo Pur

* Ne comprend pas les certificats verts de la production belge depuis 2019.





Forte visibilité sur la génération de revenus : contrats long terme à prix fixe (53% of du portefeuille CHP sous **Obligations d'Achat**), avec optimisation de la valorisation des revenus associés aux installations du groupe via des **PPAs** avec des acteurs de premier plan



Activité profitable avec des cash flows opérationnels positifs et **des coûts maîtrisés** dans un contexte inflationniste: FDE atteint déjà son principal objectif d'EBITDA annuel de plus de 45%



Solidité financière avec une **trésorerie de 24 M€** au 30 juin 2022 et **20 M€ d'obligation verte additionnelle** de disponible pour déployer la stratégie de développement du groupe (et notamment Cryo Pur), tout en gardant **un endettement raisonnable**



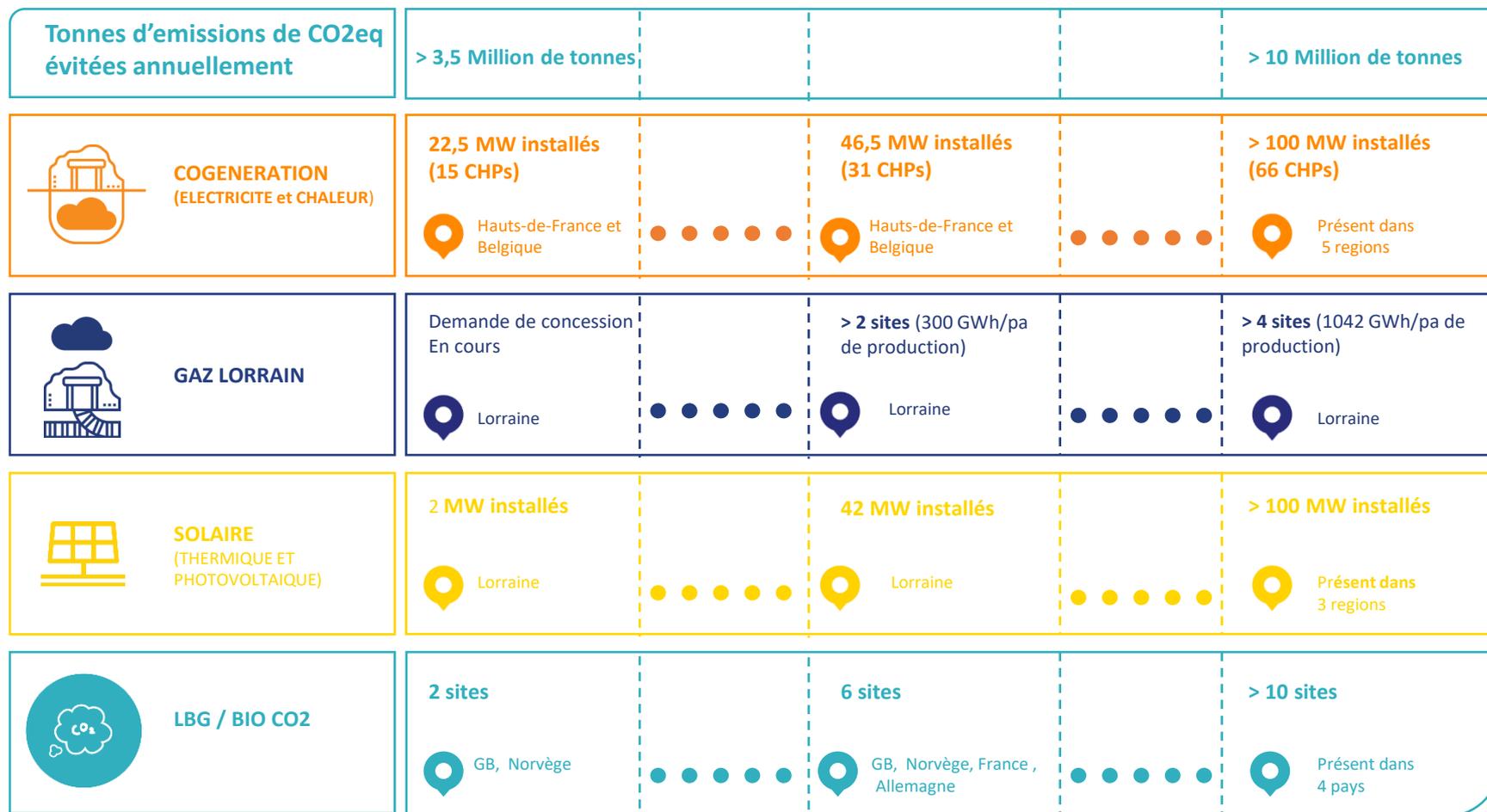
Des développements majeurs
en cours

UN PLAN DE CROISSANCE AMBITIEUX ET RÉALISTE

2022

FY 2024

FY 2026



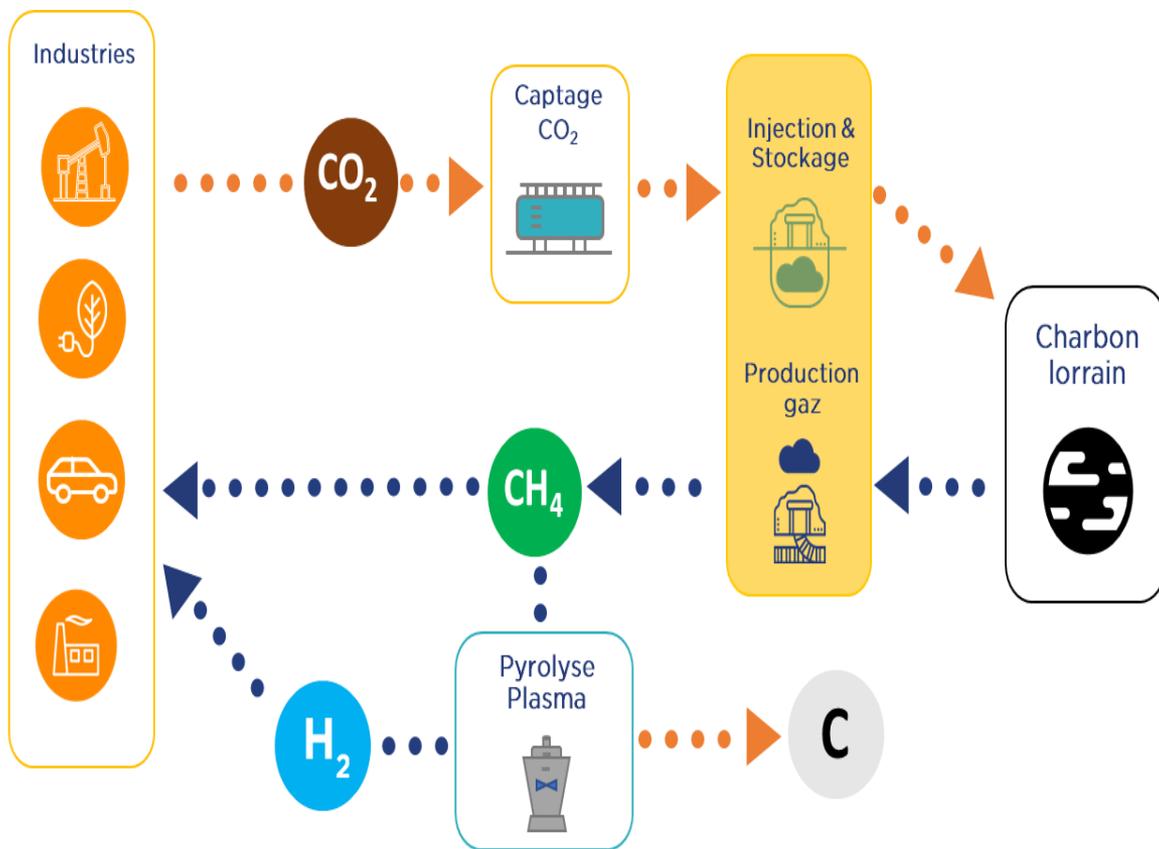


- ◆ **Obtention des autorisations administratives pour 7 nouveaux sites: 18 MW de capacité additionnelle**
 - ◆ L'option privilégiée de FDE est le captage et la valorisation du gaz de mine via les ouvrages existants, propriété de l'Etat
 - ◆ Publication au JO le 11/11/2022 de l'ordonnance n° 2022-1423. La publication du Décret d'application est en cours, le Préfet de Région doit finaliser les 2 instructions et permettre la mise à disposition des ouvrages
 - ◆ 7 cogénérations déjà disponibles, les travaux de raccordements avancent en parallèle





GAZ LORRAIN : UN ACTIF STRATEGIQUE NON-VALORISE A CE JOUR



- ◆ **Ressources de gaz certifiées:** 2,1 Md de m³ (2P), 87 Md de m³ (2C); 42 sites de production de gaz certifiés sur la concession Bleue Lorraine
- ◆ **Valeur d'Actif Nette de 318 M€** (à un prix du gaz de 28€/MWH)
- ◆ **8 novembre 2018 :** Demande de concession exclusive de 191 Km². L'Etat finalise avec retard l'instruction
- ◆ **Finalisation des études de valorisation en circuits courts:**
 - ✓ Captage et stockage de CO₂
 - ✓ Production de CH₄,
 - ✓ Production d'hydrogène (H₂)

1 site
en production



Production sur 15 ans
de 50 à 100 éoliennes

- ◆ Evolution du modèle de valorisation en faveur d'une exposition au prix de marché
- ◆ Ont été signés pour la mise en place des prochains projets photovoltaïques du Groupe:
 - ◆ **18 MW** dans les Hauts-de-France
 - ◆ **24 MW** dans le Grand-Est

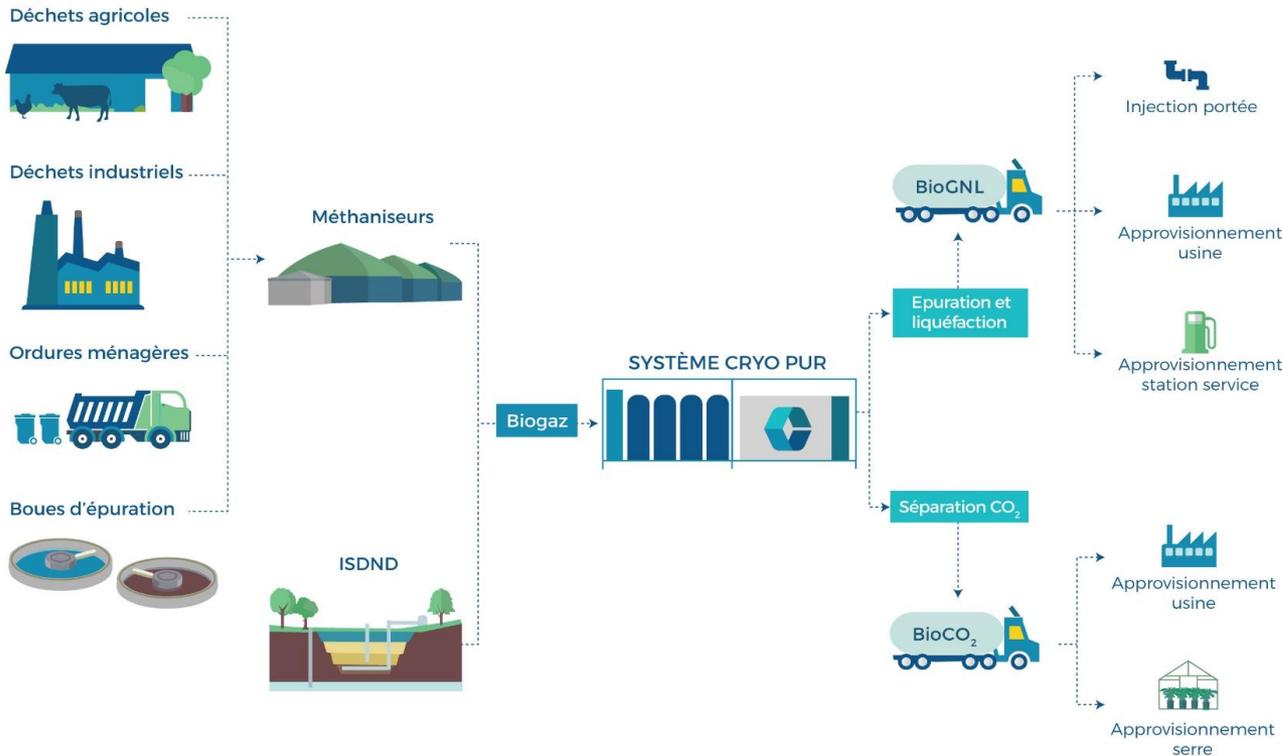




TECHNOLOGIE CRYO PUR: DOUBLE IMPACT POSITIF

Réduction des émissions de méthane pour les agriculteurs, coopératives, gestionnaires de déchets, industriels et producteurs de pétrole

Substitution aux combustibles fossiles pour le consommateur



- **Process intégré pour la liquéfaction avancée**
- **Faible consommation électrique**
- **CO₂ liquide à 99,9% pur**
- **Taux de récupération maximal (pas de fuite de CH₄)**
- **Biométhane quasi pur (50 ppm de CO₂ résiduel)**
- **Séparation physique des gaz, sans consommables (à part les charbons actifs)**



- ◆ **Synergies sur le portefeuille de FDE pour monétiser le gaz et le CO2 des réserves du groupe**
- ◆ **Positionner FDE sur les marchés stratégiques porteurs du gaz vert et du CO₂**
- ◆ **Mise en œuvre du modèle commercial et de la stratégie de FDE en cours sur la base d'une technologie éprouvée :**
 - ◆ Développement, construction et exploitation de projets de gaz verts et de CO₂
 - ◆ Approche standardisée appliquée pour un déploiement important : unités pré-assemblées et expédiées, travail EPC sur site limité, exploitation et maintenance automatisées, etc
- ◆ **Plusieurs projets/partenariats en Europe sont en cours de contractualisation** afin de produire du biogaz liquéfié (LBG) et du Bio-CO₂ avec la technologie de Cryo Pur:
 - ◆ France (Bio-CO₂)
 - ◆ Norvège (LBG et Bio-CO₂)
 - ◆ Allemagne (LBG)
 - ◆ Pologne (LBG)



Tout en évitant une quantité importante d'émissions de GES



NOS OBJECTIFS POUR FY 2026 CONFIRMES

> 100 M€
de chiffre
d'affaires

EBITDA
> 50 M€

> 10 M
tonnes
d'émissions de
CO2eq évitées par
an



FDE et ses relations actionnaires

1

Conférence Investisseurs

Participations à 18 conférences investisseurs en France, Grande-Bretagne et Allemagne
Plus de 200 investisseurs institutionnels rencontrés
Plus de 500 investisseurs particuliers rencontrés

2

Visite de sites

Plus de 100 investisseurs ont visité nos installations de production

3

Communication actionnaires

Plus de 20 communiqués de presse
Une lettre d'information trimestrielle
Plus de 50 publications LinkedIn

4

Notes de recherche

Une couverture élargie avec 4 brokers: Exane, Hauck, Midcap, Oddo
Couverture par des généralistes et des spécialistes de l'énergie
Plus de 40 publications

Pour une meilleure liquidité et valorisation du titre

INFORMATIONS CLEFS (au 29 novembre 2022)

| | |
|--------------------------|----------------|
| Place de cotation | Euronext Paris |
| Prix de l'action | €42,50 / share |
| Nombre d'actions émises | 5,2 M |
| Capitalisation boursière | 221 M€ |



COUVERTURE ANALYSTES

✓ ACHAT

OBJECTIF: €84

Juillet 2022

Analyste: simon.jouck@ha-ib.de



HAUCK & AUFHÄUSER
PRIVATBANK SEIT 1796

✓ ACHAT

Target Price: €81

Aout 2022

Analyste: vnikolova@midcapp.com



✓ NEUTRE

Target Price: €61

Octobre 2022

Analyste: anis.zgaya@oddo-bhf.com



ODDO BHF

✓ ACHAT

Target Price: €43-78

Octobre 2022

Analyste: thomas.martin@exanebnpparibas.com



- ◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

- ◆ Introduction et réalisations 2022 – *Julien Moulin, Président*

- ◆ Résultats 2022 et finance – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière*

- ◆ Opérations et objectifs fin 2026 – *Antoine Forcinal, Chief Executive Officer*

- ◆ FDE et ses relations actionnaires – *Julien Moulin, Président*

- ◆ **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes*

- ◆ VOTE DES RÉOLUTIONS

- ◆ QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

- ◆ CLOTURE DE SÉANCE – *Julien Moulin, Président*

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société La Française de l'Energie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Justification des appréciations – points clés de l'audit

- Evaluation des actifs d'exploration

Description du risque

Evaluation des actifs d'exploitation

Comme indiqué dans le paragraphe A « Immobilisations incorporelles – actifs d'exploration » de la note « 1.2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des coûts de prospection valorisés au coût historique.

En particulier, les coûts d'exploration comptabilisés en immobilisations incorporelles s'élèvent au 30 juin 2022 à une valeur nette de 43 541 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs d'exploration comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires (notamment le volume de gaz et la viabilité technique et économique de chaque projet) pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des actifs d'exploration comptabilisés à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens au cours de l'exercice avec la direction de la société et obtenu son appréciation sur la qualification des réserves sur la base du rapport de certification qui avait été établi par MHA Petroleum Consultants portant sur les réserves de gaz ;
- pris connaissance de l'analyse juridique effectuée par les avocats de la société portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés ;
- analysé avec la direction de la société les conséquences des différentes décisions judiciaires rendues au cours de la période, leur impact sur la valeur des actifs et les arguments permettant de justifier le maintien de la valeur des actifs.

Vérifications spécifiques (1/2)

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur ces informations.

Vérifications spécifiques (2/2)

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Française de l'Energie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Justifications des appréciations – points clés de l'audit

- Evaluation des actifs d'exploration
- Evaluation des droits miniers

Description du risque

Evaluation des actifs d'exploration

Comme indiqué dans la note « 1.2.J Dépenses d'exploration » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses de prospection. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des « successful efforts ».

En particulier, les coûts d'exploration comptabilisés en immobilisations incorporelles s'élèvent au 30 juin 2022 à une valeur nette de 45 997 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs d'exploration comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires (notamment le volume de gaz et la viabilité technique et économique de chaque projet) pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des actifs d'exploration comptabilisés à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens au cours de l'exercice avec la direction de la société et obtenu son appréciation sur la qualification des réserves sur la base du rapport de certification qui avait été établi par MHA Petroleum Consultants portant sur les réserves de gaz ;
- pris connaissance de l'analyse juridique effectuée par les avocats de la société portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés ;
- analysé avec la direction de la société les conséquences des différentes décisions judiciaires rendues au cours de la période, leur impact sur la valeur des actifs et les arguments permettant de justifier le maintien de la valeur des actifs.

Description du risque

Evaluation des droits miniers

Comme indiqué dans la note « 1.2.K Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les immobilisations corporelles comprennent les réserves minières acquises prouvées et probables, comptabilisées comme « droits miniers ». Elles sont amorties selon la méthode de l'unité de production basée sur ces réserves.

Les droits miniers comptabilisés en immobilisations corporelles s'élèvent au 30 juin 2022 à 24 261 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des droits miniers comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des droits miniers à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- analysé les hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable des actifs ;
- les scénarii de prix des hydrocarbures ont été confrontés aux données issues des contrats de ventes ;
- nous avons recalculé les taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de façon indépendante, et les avons confrontés aux taux habituellement retenus par les analystes financiers ;
- mené des entretiens avec la direction du groupe afin de comprendre les principales hypothèses opérationnelles retenues (coûts opérationnels futurs, plan d'investissement).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours de l'exercice antérieur

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2021, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 30 octobre 2021.

- **Avec la société European Gas Limited**

*Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés :
Monsieur Julien MOULIN*

Votre société a conclu le 13 novembre 2020 un prêt d'actionnaire avec la société European Gas Limited aux termes duquel celle-ci met à la disposition de votre société un prêt d'un montant maximal de 333 333 €, rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 2 %. Le contrat prévoit un remboursement in fine le 1er janvier 2022.

Ce prêt a été intégralement remboursé en date du 30 juillet 2021 pour un montant de 328 989 € dont 3 989 € d'intérêts. Votre société a supporté une charge d'intérêts de 534 € au titre de l'exercice écoulé.

- Avec la société Deltec Bank and Trust, ancien actionnaire de votre société et la société NextGen Energy Ltd, actionnaire actuel de votre société

*Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés :
Monsieur Julien MOULIN*

Votre société a conclu le 27 octobre 2017 un prêt d'actionnaire avec la société Deltec Bank And Trust aux termes duquel celle-ci met à la disposition de votre société un prêt d'un montant maximal de 4 300 000 €, rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 1,98 %, avec une commission de 2,5 %.

Cette convention a été modifiée par plusieurs avenants :

- Le premier avenant du 28 septembre 2018 a reporté l'échéance du prêt au 27 décembre 2019 et a prévu une commission additionnelle de 100 000 €, les intérêts et commissions étant payables à l'échéance du prêt, sans modification du taux d'intérêt initial.

- Le deuxième avenant du 30 juin 2019 a reporté l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

| Echéances | Montants | Nature de l'échéance |
|------------------|--------------------|----------------------------------|
| 31 décembre 2019 | 500 000 € | Capital |
| 30 juin 2020 | 250 000 € | Capital |
| 31 décembre 2020 | 3 930 000 € | Capital, intérêts et commissions |
| Total | 4 680 000 € | |

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

- Un troisième avenant a été conclu, en date du 30 septembre 2020 et a reporté l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

| Echéances | Montants | Nature de l'échéance |
|------------------|--------------------|---|
| 31 décembre 2020 | 2 330 000 € | Non précisé |
| 30 juin 2021 | 1 000 000 € | Non précisé |
| 31 décembre 2021 | 1 300 000 € | Solde du capital, des intérêts et commissions |
| Total | 4 630 000 € | |

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

Compte tenu des remboursements de 750 000 € intervenus sur l'exercice clos au 30 juin 2020, la conclusion de ce nouvel avenant représentait par rapport aux dispositions précédentes ressortant du second avenant un surcoût de 700 000 € au titre des intérêts et commissions complémentaires.

- Un quatrième avenant a été conclu, en date du 29 octobre 2020 et a reporté l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

| Echéances | Montants | Nature de l'échéance |
|------------------|--------------------|---|
| 30 juin 2021 | 3 450 000 € | Non précisé |
| 31 décembre 2021 | 1 300 000 € | Solde du capital, des intérêts et commissions |
| Total | 4 750 000 € | |

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

La conclusion de ce nouvel avenant représentait par rapport aux dispositions précédentes ressortant du troisième avenant un surcoût de 120 000 € au titre des intérêts et commissions complémentaires.

Par courrier du 12 novembre 2020, Deltec Bank and Trust a informé La Française de l'Energie du transfert de la dette à NextGen Energy LTD, les dispositions relatives aux modalités de remboursement prévues par l'avenant du 29 octobre 2020 restant inchangées.

- Un cinquième avenant a été conclu, en date du 20 juin 2021 et a modifié l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

| Echéances | Montants | Nature de l'échéance |
|------------------|--------------------|---|
| 30 juin 2021 | 1 750 000 € | Non précisé |
| 31 décembre 2021 | 3 000 000 € | Solde du capital, des intérêts et commissions |
| Total | 4 750 000 € | |

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

La conclusion de ce nouvel avenant n'a pas eu d'impact en termes d'intérêts et / ou de commissions complémentaires. Un remboursement de 1 750 000 € est intervenu le 24 juin 2021.

La dette au 30 juin 2021, incluant les intérêts capitalisés, et compte tenu des remboursements de période de 1 750 000 €, s'élevait à 2 975 442 €.

Cette dette a été intégralement remboursée en date du 12 octobre 2021 et a généré sur l'exercice écoulé une charge d'intérêts de 8334 € et une charge de commissions de 380 682 €.

- **Entre les sociétés LFDE International et NextGen NRJ Limited**

Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés :
Monsieur Julien MOULIN

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 30 juin 2016 et pour une durée indéterminée entre la société LFDE International et la société NextGen NRJ Limited consistant en la fourniture de services spécifiques de relations publiques, notamment au niveau européen, et de recherche de financements au sein de la communauté des investisseurs internationaux, notamment ceux basés à Londres. Les services fournis visent :

- Les prestations de relations publiques, le prestataire s'engageant à faire la promotion des activités du groupe La Française de l'Energie notamment auprès des instances de l'Union européenne en charge des dossiers concernant l'énergie ;
- Les prestations de recherche d'opérations de croissance externe et de financements, le prestataire s'engageant notamment à mettre au service du groupe son expertise financière pour la préparation de futures acquisitions et à promouvoir le groupe auprès des banques, fonds d'investissements et family offices.

Les conditions de rémunération de ces prestations sont les suivantes :

- Versement d'honoraires mensuels d'un montant de 10 000 € hors taxes au titre des relations publiques, soit 120 000 € hors taxes annuels ;
- Rémunération spécifique et discrétionnaire pouvant être recommandée par le Comité des Rémunérations en contrepartie des services ponctuels d'assistance dans les levées de fonds.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant conclu en date du 23 octobre 2020 avec effet au 1er octobre 2020. Les dispositions du contrat initial restent inchangées à l'exception du montant des honoraires mensuels passant à 15 833,33 € hors taxes, soit 190 000 € hors taxes annuels.

Le montant comptabilisé en charges par LFDE International au titre de ce contrat pour l'exercice écoulé s'élève à 190 000 € hors taxes.

La charge supportée par LFDE International a été répercutée à votre société à hauteur de 59 850 € hors taxes.

◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

◆ Introduction et réalisations 2021 – *Julien Moulin, Président*

◆ Résultats 2022 et finance – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière*

◆ Opérations et objectifs fin 2026 – *Antoine Forcinal, Chief Executive Officer*

◆ FDE et ses relations actionnaires – *Julien Moulin, Président*

◆ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes*

◆ VOTE DES RÉOLUTIONS

◆ QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

◆ CLOTURE DE SÉANCE – *Julien Moulin, Président*

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
2. Quitus aux membres du Conseil d'administration;
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
5. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
6. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022 mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code du commerce ;
7. Approbation des éléments de rémunération dus ou attribués au Président du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
8. Approbation des éléments de rémunération dus ou attribués au Directeur Général de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
9. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration ;
10. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général ;
11. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs et fixation du montant annuel de la rémunération alloués aux Administrateurs ;
12. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
13. Approbation de la politique RSE;
14. Pouvoir pour formalités.

◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

◆ Introduction et réalisations 2021 – *Julien Moulin, Président*

◆ Résultats 2022 et finance – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière*

◆ Opérations et objectifs fin 2026 – *Antoine Forcinal, Chief Executive Officer*

◆ FDE et ses relations actionnaires – *Julien Moulin, Président*

◆ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes*

◆ VOTE DES RÉOLUTIONS

◆ QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

◆ CLOTURE DE SÉANCE – *Julien Moulin, Président*

- ◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

- ◆ Introduction et réalisations 2021 – *Julien Moulin, Président*

- ◆ Résultats 2022 et finance – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière*

- ◆ Opérations et objectifs fin 2026 – *Antoine Forcinal, Chief Executive Officer*

- ◆ FDE et ses relations actionnaires – *Julien Moulin, Président*

- ◆ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes*

- ◆ VOTE DES RÉOLUTIONS

- ◆ QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

- ◆ **CLOTURE DE SÉANCE** – *Julien Moulin, Président*

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

26 janvier 2023 – Chiffres d'affaires S1 2023
23 mars 2023 – Résultats S1 2023

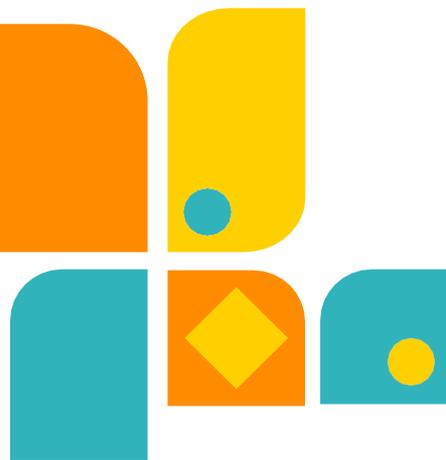




La Française de l'Énergie

Code Reuters : LFDE.PA – Code Bloomberg : LFDE.FD

Tel : +33 (0)3 87 04 32 11
ir@francaisedelenergie.fr
www.francaisedelenergie.fr



FDE
Local energy,
positive impact